

<b>Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale</b>	<b>M3</b>
<b>Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes</b>	<b>A7</b>
<b>Rapport d'orientations budgétaires</b>	

Le Conseil Régional,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le règlement budgétaire et financier,

**VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

**VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** le rejet de l'amendement relatif à la rénovation des lycées déposé par le groupe l'Ecologie Ensemble

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

**ENTENDU** les interventions de Pascale HAMEAU, Victoria DE VIGNERAL, Gaëlle ROUGERON, Stéphane GACHET, Stéphane IBARRA, Raymond de MALHERBE, Didier REVEAU, Matthias TAVEL, Franck LOUVRIER, Samia SOULTANI VIGNERON, Matthieu ORPHELIN, Christophe CLERGEAU, Roland MARION, Constance NEBBULA, Isabelle LEROY, Philippe HENRY, Julien BAINVEL, Laurent DEJOIE

Après en avoir délibéré,

**PRENNE ACTE**

de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2022 sur la base du rapport présenté en session.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble  
Abstentions : Groupe Démocrates et progressistes, Groupe Rassemblement National pour les  
Pays de la Loire

REÇU le 25/10/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément  
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs